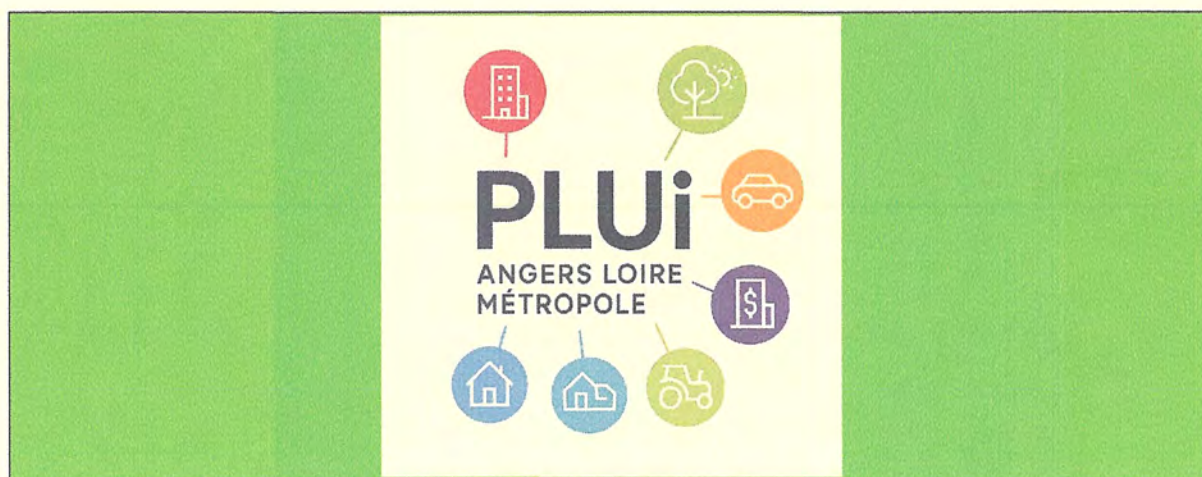


**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal (PLUi) D'ANGERS LOIRE METROPOLE**

**PIECES ANNEXEES AU
RAPPORT DE LA COMMISSAIRE
ENQUETRICE**

ENQUETE PUBLIQUE DU 19 MAI 2025 AU 17 JUIN 2025



Commissaire enquêtrice : madame Brigitte CHALOPIN

CERTIFICATS D’AFFICHAGE DES COMMUNES

- 1 : Angers Loire Métropole
- 2 : Ville d’ANGERS
- 3 : AVRILLE
- 4 : BEAUCOUZE
- 5 : BEHUARD
- 6 : BOUCHEMAINE
- 7 : BRIOLLAY
- 8 : CANTENAY-EPINARD
- 9 : ECOUFLANT
- 10 : ECUILLE
- 11 : FENEU
- 12 : LOIRE-AUTHION
- 13 : LONGUENEE-EN-ANJOU
- 14 : MONTREUIL-JUIGNE
- 15 : MURS-ERIGNE
- 16 : LE PLESSIS GRAMMOIRE
- 17 : LES PONTS DE CE
- 18 : RIVES-DU-LOIR-EN ANJOU
- 19 : SAINT-BARTHELEMY-D’ANJOU
- 20 : SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE
- 21 : SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
- 22 : SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE
- 23 : SAINT-LEGER-DE-LINIERES
- 24 : SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX
- 25 : SARRIGNE
- 26 : SAVENNIERES
- 27 : SOULAINES-SUR-AUBANCE
- 28 : SOULAIRE-ET-BOURG
- 29 : TRELAZE
- 30 : VERRIERES-EN-ANJOU

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Le Président d’Angers Loire Métropole agissant ès qualité certifie que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025) relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du PLUi a été affiché au siège d’Angers Loire Métropole 83, rue du Mail du 17 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus.

Fait à Angers, le **18 JUIN 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur, Direction Aménagement
et Développement des Territoires,



Bruno LEGENDRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA
COMMUNAUTE URBAINE ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire d’ANGERS, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025) relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Mairie centrale,
 - Relais-Mairie des Hauts de Saint-Aubin,
 - Relais-Mairie Belle-Beille / Lac de Maine
 - Relais-Mairie Monplaisir / Deux Croix Banchais
 - Relais-Mairie La Roseraie
 - A l’angle de la rue des Grandes Pannes et de la rue Prédali, autour du n°2 environ
 - Au 61 rue Prédali
 - En face de l’entrée du parking Asartis, environ au 19 rue JB Lamarck
 - Au niveau du parking Mobalpa, 24 avenue du Grand Launay
 - Avenue du Lac de Maine
 - A Terra Botanica :
 - 2 affiches au niveau de l’arrêt de tramway (1 par sens de circulation)
 - 2 affiches au niveau de l’arrêt de tram Aqua Vita (1 par sens de circulation)
 - 1 à l’entrée du parking
 - Rue Auguste Gautier : angle ancien « Meubles Tendances »

- A l'angle Rue Auguste Gautier / boulevard de l'Ecce Homo
- Square Maurice Blanchard, à proximité de l'accès des Tamaris
- Rue d'Orgemont
- Rue du Docteur Guichard
- Rue Alexis Axilette
- A l'angle route de Bouchemaine et Boulevard de l'Abbé Edouard Chauvat
- Au niveau de la chapelle Saint-Aubin / Boulevard de l'Abbé Edouard Chauvat
- A l'angle du boulevard Gaston Birgé et de la rue de la Croix Blanche
- A l'angle du boulevard Gaston Birgé et de la rue des Gâts
- A l'angle du boulevard Gaston Birgé et de l'avenue pasteur
- Rue Louis Gain (côté parc bellefontaine et en face de la caisse de retraite)
- Avenue Jeanne d'Arc (en face caisse de retraite)
- A l'angle de la rue de la croix Blanche et de la rue du Cul d'Anon
- A l'angle du boulevard Gaston Ramon et rue de la chalouère
- Au carrefour Avenue Jean-José et bd Gaston Ramon (côté entreprise feu vert)
- A l'angle impasse Jeanne Jugan et rue de la Chalouère
- A proximité de l'arrêt de bus « André Leroy » dans espace vert devant l'Université Catholique de l'Ouest
- A l'angle rue Rabelais /rue de Brissac
- Au niveau du passage sur la voie de chemin de fer
- Place de la Madeleine, au niveau du passage piétons
- Sur le mobilier urbain à proximité du n°4 rue Saint Léonard
- Rue Saumuroise à proximité arrêt de bus « Saumuroise »
- A proximité de l'arrêt de bus « Maison des Arts » rue Larevellière
- A proximité de l'arrêt de bus « Doyenné »
- Avenue Winston Churchill à proximité du Géant Casino
- Avenue Beaussier à proximité du centre commercial Beaussier
- A l'angle du Boulevard Henri Dunant et du boulevard Allonneau, à proximité du Centre Commercial
- A l'angle de la rue du Daguenet et du boulevard des deux Croix, à proximité du Centre Commercial du Daguenet

Du 17 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus.

Fait à Angers, le **18 JUIN 2025**

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur, Direction Aménagement
et Développement des Territoires,



Bruno LEGENDRE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION n°3

Objet : Enquête publique de la modification n°3 du PLUi

Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Maire de la commune d'Avrillé

CERTIFIE

Que l'avis d'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal –
Modificatif n°3, a été affichée aux endroits suivants :

- Parking centre commercial Netto
- Parking centre commercial Carrefour Market
- Parking centre commercial Auchan
- Centre commercial de l'Adézière
- Centre commercial du Val d'Or
- + Aux abords arrêt tram Plateau Mayenne

Ainsi qu'en Mairie d'Avrillé du 02 mai 2025 au 17 juin 2025 inclus

En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Avrillé

Le vendredi 27 juin 2025

Pour Mme le Maire et par délégation
Hervé PINON
Adjoint au Maire
Chargé de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N°3
ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal révisé de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole
– Modification n°3 – ENQUETE PUBLIQUE

Nous, Yves COLLIOT, Maire de la Ville de Beaucouzé, certifions que l’avis, extrait de M. le Président de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Procédure de Modification n°3 du PLUi révisé, a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- Borne numérique située sur le parvis de la Mairie,
- Près du Rond-point situé à l’entrée de l’avenue de la Vauragère et de la rue de la Houssaye
- A l’angle de l’avenue des Echats et de la rue Rosa Parks, côté centre commercial ATOLL
- Près du Rond-point situé au départ de la rue du Bourg de Paille, côté centre commercial SUPER U
- A l’entrée de la Rue de Haute Roche, à proximité des ateliers municipaux

Du 29 AVR. 2025 au 17 JUIN 2025 inclus.

Fait à Beaucouzé,
Le 30 juin 2025
Pour le Maire et par délégation,
Mickaël LEFEUVRE,
Adjoint à l’urbanisme



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3

Nous, Bruno RICHOU

Maire de la commune de Béhuard, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025)
relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la modification n° 3 du PLUi a été affiché en
Mairie et aux lieux suivants :

- Rue du Chevalier Béhuard (emplacement réservé à l’affichage)
-
-
-
-
-

Du 15 mai 2025

au 17 juin 2025

inclus.

Fait à Béhuard
Le 30 juin 2025
Pour le Maire
L’Adjoint absent
Michel VIAL
Le Maire



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Bouchemaine, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal) a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Mairie de Bouchemaine
 - Ecole du Château
 - Rue des Pivins
 - Complexe sportif du Petit Vivier
 - Salle du Val de Maine

Du 30 avril 2025

au 17 juin 2025

inclus.

Fait à Bouchemaine , le 1^{er} juillet
2025



Le Maire

Véronique MAILLET

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Briollay, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- en Mairie
- rond point route de Soucelles
- Salle de sport
- Vérigné
- Vieux briollay

Du 14/05/2025

au 19/06/2025

inclus.

Fait à Briollay , le 7 juillet 2025

Le Maire



Mairie de : Cantenay-Epinard

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3

Nous,

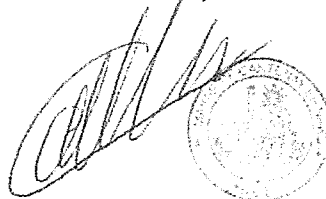
Maire de Cantenay-Epinard, certifions que :

- l'avis (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025) relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n° 3 du PLUi a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Place de la Mairie
 - Sur les Bords de Mayenne
 - Près de l'école des Basses Vallées
 - A l'abribus des Marottières
 - Près de la maison médicale

Du 22/04/2025 au 30/06/2025 inclus.

Fait à Cantenay-Epinard
Le 30 juin 2025

Le Maire, Marc CAILLEAU



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, Denis CHIRIER

Maire de ECOUFANT, certifions que :

- l'avis (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- Favière (panneau d'affichage officiel sur le parvis)
- Quartier d'Evendard (panneau affichage parking Centre Commercial)
- Rue d'Evendard (Le Petit Chemineau)

Du 28 avril

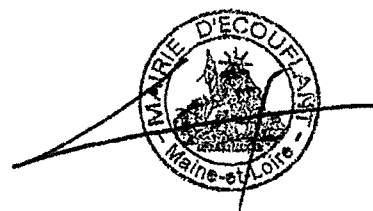
au 17 juin 2025

inclus.

Fait à ECOUFANT, le 30 juin 2025

Le Maire

Denis CHIRIER



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire d’ECUILLE, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a **été affiché en Mairie** et aux lieux suivants :

MAISON ENFANCE

PARKING DU DOYENNE

Du 30 AVRIL 2025

au 18 JUIN 2025

inclus.

FAIT LE 19 JUIN 2025 A ECUILLE
LE MAIRE,
J-L. DEMOIS



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de la commune de Feneu, certifions que :

- l'avis (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- Place de la mairie
- Rue de Girey
- Rue de Juigné
- Rue des Godelueux
- Rue de la Cure (Espace Culturel)

Du

27 mai 2025

au

17 juin 2025

inclus.

Fait à FENEU, le 20/06/2025.

Le Maire



Mickaël JOUSSET

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Loire-Authion, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
- 1) 15 Grande Rue ; Commerce du centre bourg ; devant le Restaurant « L’escale » ;
Commune déléguée de Brain sur L’Authion
- 2) 73 Rue de la Croix de Bois ; Aire de covoiturage de Brain sur L’Authion ;
Commune déléguée de Brain sur L’Authion ;
- 3) 10 Rue Marcel Azéma Billa ; parking du complexe sportif Jean Cherré ; Commune déléguée de Brain sur L’Authion ;
- 4) Carrefour du 53 Grande Rue et 1 place des Andégaves ; devant le restaurant « En Bouche » ; Commune déléguée de Andard ;
- 5) Résidence le village du Parc ; 1 Rue du Parc ; Commune déléguée de Andard
- 6) Place des Graminées ; Commune déléguée de Andard
- 7) Entrée Zone d’Activité du Rézeau ; Commune déléguée de Andard
- 8) Rue Bruant des Roseaux ; Commune déléguée de Andard
- 9) Entrée Zone d’Activité Anjou Actiparc ; Commune déléguée de Corné
- 10) Entrée Zone d’Activité Les Magnolias ; Commune déléguée de Corné
- 11) Place de l’Eglise Saint Blaise ; Commune déléguée de Corné
- 12) Parking Commerce Proxi ; Rue Julien Daillère ; Commune déléguée de Bauné
- 13) Place de L’Eglise ; Commune déléguée de Saint Mathurin sur Loire
- 14) Parvis de l’école publique Les Goganes ; Commune déléguée de La Bohalle

- 15) 15 Rue Ligérienne ; devant la Boulangerie TA; commune déléguée de La Daguenière
- 16) 152 Rue Ligérienne ; Arrête de bus La Boette ; à proximité du restaurant O'Daguenais ; commune déléguée de La Daguenière
- 17) 38 Route de la Chesnaie ; commune déléguée de Brain sur L'Authion

Du 02/05/2025

au 17/06/2025

inclus.

Fait à Loire-Authion, le 18/06/2025

Jean-Charles PRONO, Le Maire



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de LONGUENEE-EN-ANJOU, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
- La Membrolle : Place Eric Tabarly et devant la parcelle AA995 (future zone d’urbanisation par le groupe PILOTE).
- Pruillé : Parvis de la mairie
- Le Plessis Macé : Rond-point de l’Orée du Bourg
- La Meignanne : Parvis de la mairie

Du 15 mai 2025 au 18 juin 2025 inclus.

Fait à LONGUENEE-EN-ANJOU, le
18 juin 2025

Le Maire

Jean-Pierre HÉBÉ



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Benoit COCHET,

Maire de Montreuil-Juigné, certifie que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Rue Albert Camus
 - Avenue de l’Europe
 - Place de la République
 - Avenue de Lattre de Tassigny
 - 44, rue Victor Hugo

Du 30 avril 2025 au 20 juin 2025 inclus.

Fait à Montreuil-Juigné, le 30 juin 2025

Le Maire,
Benoit COCHET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Benoit COCHET', is written over a circular official stamp.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Mûrs-Érigné, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Hôtel de Ville
 - Parc du Jau
 - Cour des Closeaux
 - Grand Claye
 - Rueau
 - Chemin des Billots

Du 22 avril 2025 au 27 juin 2025 inclus.

Fait à Mûrs-Érigné , le 30 juin 2025

Le Maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3

Nous,

Maire du Plessis-Grammoire, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025) relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la modification n° 3 du PLUi a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Panneau d’affichage extérieur Mairie
 - Entrée de bourg DR St Sylvain d’Anjou et Pellouailles Les Vignes
 - Entrée de bourg 116 route d’Angers au Plessis-Grammoire
 - Entrée de bourg RD 113 route de Brain sur L’Authion au Plessis-Grammoire
 - Entrée de bourg RD de Sarrigné au Plessis-Grammoire

Du 28 avril 2025 au 18 juin 2025 inclus.

Fait à Le Plessis-Grammoire
Le 30 juin 2025

Le Maire
Philippe ABELLARD.



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de LES PONTS DE CE, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- Parvis de la Mairie ;
- Rue Jean Macé ;
- Hôtel de Ville ;
- Route de Juigné ;
- Giratoire des Portes de Cé
- Giratoire du Grand Rivet
- Giratoire de Pouillé
- Giratoire des Engrenages
- Rue Charles de Gaulle – Giratoire du Château
- Giratoire des Portes de Cé

Du 30 avril 2025 au 20 juin 2025 inclus.

Fait à Les Ponts de Cé , le 25 juin 2025

Le Maire
Jean-Paul Pavillon



Signé électroniquement par : Jean-Paul
Pavillon
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : Maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION N°3

PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D’ANGERS LOIRE METROPOLE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Je, soussigné, **Éric GODIN**, maire de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, certifie par la présente que :

- L’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché

Du 30 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus

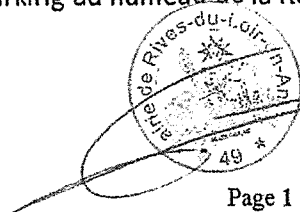
En Mairie et aux lieux suivants:

- **Sur la commune déléguée de Villevêque :**

1. Sur la place de la mairie de Villevêque
2. Sur la route de la Dionnière (RD 192) à proximité de l’entrée Ouest du bourg de Villevêque et du secteur Les Hauts-du-Loir
3. A l’extrémité de la rue de Brétigné (à la jonction avec la rue des Griottes), face au secteur Les Hauts-du-Loir
4. Au lieu-dit La Binotière

- **Sur la commune déléguée de Soucelles :**

5. Sur la place de la mairie de Soucelles
6. Au début de la rue Pierre Mendès France et de la route de Seiches (à côté des n°1)
7. Au carrefour entre la route de Montreuil-sur-Loir (RD 313) et l’allée des Asphodèles
8. Au parking du hameau de la Roche-Foulques



Fait à Rives-du-Loir-en-Anjou, le 01 juillet 2025

Le Maire,
Éric GODIN

Page 1 sur 3

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, Dominique BREJEON,

Maire de Saint-Barthélemy-d’Anjou, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Rue de Villechien près de l’entrée de Bonna Sabla
 - 8 rue Joliot Curie près de l’entrée à Martin Rondeau Prolians
 - 44D rue de la Paperie
 - 2-4 rue de Mongazon
 - 81 route de Beaufort au niveau de l’entrée de l’ASEA
 - Devant l’entrée du chemin du 12^{ème} RI (face 92 route de Beaufort)
 - 43 route de Beaufort
 - 23 rue Pierre de Coubertin
 - Carrefour Molière, à l’intersection de la rue de Champfleury, du boulevard de la Chanterie, du boulevard des Bretonnières, et de la rue des Portières.

Du 29 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus.

Fait à Saint-Barthélemy-d’Anjou, le 18 juin 2025

Dominique BREJEON
Le Maire



Thierry TASTARD
Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité, à l’Urbanisme
et aux Marchés publics

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Saint-Clément-de-la-Place, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
- Cimetière, Route d’Angers
- Ecole, Rue du Stade
- Espace Touzaint, Route de Bécon
- Rue du Moulin de la Croix
- Espace Enfance, Rue du Clos des Vignes
- Mairie, panneaux affichage extérieur

Du 29 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus.

Fait à Saint-Clément-de-la-Place, le 18/06/2025

Le Maire, Philippe VEYER

(Signature et cachet)



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3

Nous,

Maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025)
relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la modification n° 3 du PLUi a été affiché en
Mairie et aux lieux suivants :

- Mairie
- carrefour à feux tricolores route du Hutreau
- rond-point rue du Stade
- rond-point de Vernusson

Du 07/05/2025 au 23/06/2025 inclus.

Fait à Sainte-Gemmes-sur-Loire
Le **- 2 JUIL. 2025**

Le Maire
Paul HEULIN



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de SAINT LAMBERT LA POTHERIE, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - Mairie
 - 8 Rue Félix Pauger – devant la Boulangerie
 - Rue des Potiers – point TOM cimetière
 - Rue des Landes – point TOM Gagné
 - Rue de la Coltrie – point TOM Coltrie

Du 2 mai 2025

au 20 juin 2025

inclus.

Fait à SAINT LAMBERT LA
POTHERIE, le 1^{er} JUILLET 2025

La Maire,
Corinne GROSSET

(Signature et cachet)

Signé électroniquement par : Corinne Grosset
Date de signature : 01/07/2025
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie





Mairie de : SAINT-LEGER-DE-LINIERES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3
Avis d’enquête publique

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

Nous, Franck POQUIN, Maire de la Commune de Saint-Léger-de-Linières, certifions que les avis d’enquête publique concernant la modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal d’Angers Loire Métropole, ont été affichés à compter du 24 avril 2025 et jusqu’au 17 juin 2025 inclus aux endroits suivants :

- A Saint-Léger-des-Bois, commune déléguée de SAINT-LEGER-DE-LINIERES :
 - Mairie,
 - en bas de la Rue du Grand Cavier,
 - Complexe sportif de la Coudre,
 - Giratoire du Stade (rue du Moulin / Route des Landes / Rue du Patis / chemin des Gohardières),
- A Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de SAINT-LEGER-DE-LINIERES :
 - Mairie,
 - Salle Carre d’As,
 - Espace culturel Galilée,
 - Complexe sportif Linériis,
 - Chemin de Bel Air,
 - Giratoire du centre commercial E.Leclerc,
 - Giratoire de sortie St-Jean vers St-Léger (Route de la Forêt),

Fait à Saint-Léger-de-Linières,
Le 18 juin 2025

Le Maire,
Franck POQUIN



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,

Maire de Saint-Martin du Fouilloux, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
- Rue de la Liberté
- Rue des Tilleuls
- Rond-point de La Perraudière

Du 02 mai 2025 au 18 juin 2025 inclus.

Fait à Saint-Martin-du-Fouilloux, le 27/06/2025

La Maire, Monique LEROY

(Signature et cachet)



CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE
MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous,
Maire de SARRIGNÉ, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- rond-point route de Bauné sur D116
- Parking du cimetière rue St Jean D116
 - Panneau affichage public Mairie

Du 02 MAI 2025 au 17 JUIN 2025 inclus.
Fait à SARRIGNÉ , le 19 JUIN 2025

Le Maire
Sébastien BODUSSEAU
(Signature et cachet)



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, Jérémy GIRAULT

Maire de SAVENNIERES, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- entrée du chemin des Perrières
- rue du Clos Lavau (entrée du futur écoquartier)
- Place du Mail
- rue de la Saponaire / rue Thierry Sandre Epiré

Du 7 mai 2025

au

20/06/2025

inclus.

Fait à SAVENNIERES, le
20/06/2025

Le Maire

(Signature et cachet)



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, *Robert BLAGI*

Maire de SOULAINES SUR AUBANCE, certifions que :

- l'avis (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture de l'enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- *comédière communal*
- *la Balaine - ch. Bourg*
- *Rte de Fontenille*
- *Haiee*
-
-
-
-
-
-

Du *05 Mai 2025*

au *25/06/2025*

inclus.

Fait à Soulaines sur Aubance, le *26/06/2025*

1/ Le Maire empêché
Alain AGATOR, adjoint
(Signature et cachet)
délégué à l'urbanisme

Agator

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire
Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, RAIMBAULT Jean-François
Soulaire et
Maire de Bourg certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :

- Mairie, 4 Place de la mairie
- Rue Creuse
- ~~Route~~ d’Angers, aux 2 extrémités du lotissement “Les Rôlés”
- Place de l’église

Du lundi 28 avril 2025 au mercredi 18 juin 2025 inclus.

Fait à Soulaire et Bourg
le 19 juin 2025
Le Maire

(Signature et cachet)



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE PLAN LOCAL D’URBANISME
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE**

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3 – Enquête Publique

Nous, Lamine NAHAM,

Maire de Trélazé, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025 relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la Modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
- Avenue Mendès France (à hauteur du centre commercial du Grand Bellevue)
- Rue Elisée Reclus (à hauteur du groupe scolaire Paul Fort)
- Avenue de la République, près du square Ludovic Ménard
- Angles des rues Hyppolyte Gaussuron et Roger Salengro
- Rue Georges Morlong
- Place Francisco Ferrer

Du 25 avril 2025 au 17 juin 2025 inclus.

Fait à Trélazé, le 27/06/2025

Le Maire,
Lamine NAHAM

Mairie de : VERRIERES EN ANJOU

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
ANGERS LOIRE METROPOLE

MODIFICATION N° 3

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Plan Local d’Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Modification n° 3

Nous,

Maire de VERRIERES EN ANJOU, certifions que :

- l’avis (extrait de l’arrêté de M. le Président d’Angers Loire Métropole en date du 25 mars 2025) relatif à l’ouverture de l’enquête publique concernant la modification n° 3 du PLUi a été affiché en Mairie et aux lieux suivants :
 - à proximité du 13 rue Victor Hugo (Anglaiserie)
 - dans la rue Emmanuel Voisin (vers le n° 35)
 - près de l’école Jean de la fontaine
 - près du Carré des Arts
 - près de l’espace commercial NETTO

Du 29/04/2025

au 18/06/2025

inclus.

Fait à VERRIERES EN ANJOU
Le 27 juin 2025

La Maire,
Geneviève STALL



Modification n°3 du PLUi - Affichages sur ANGERS

7 = 1 affiche papier A3 par Mairie de quartier/Relais-Mairie/Mairie centrale

+

40 affiches sur ANGERS

31 ■ = pour les 11 sites concernés (cf ci-dessous)

9 ● = lieux passants/ quartiers ANGERS (cf ci-dessous)

Quartier	Secteur concerné par la modification	Localisation affiche	■ Nombre d'affiche
1 - Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin	Secteur des Grandes Pannes	• A l'angle de la rue des Grandes Pannes et de la rue Prédali, autour du n°2 environ • Au 61 rue Prédali Voir photo et plan ci-dessous	2
2 - Quartier Belle-Beille	Secteur Lamarck	• En face de l'entrée du parking Asartis, environ au 19 rue JB Lamarck, (voir photo et plan ci-dessous) Voir photo et plan ci-dessous	1
3 - Quartier Lac de Maine	Secteur Grand Launay	• Au niveau du parking Mobalpa, 24 avenue du Grand Launay • Avenue du Lac de Maine Voir photo et plan ci-dessous	2
4 - Quartier Hauts de Saint-Aubin	Terra Botanica	• 2 affiches au niveau de l'arrêt de tramway Terra Botanica (1 par sens de circulation) • 2 affiches au niveau de l'arrêt de tram Aqua Vita (1 par sens de circulation) • 1 à l'entrée du parking	5
5 – Centre-ville / Gare	Secteur Auguste Gautier	• Rue Auguste Gautier : angle ancien « Meubles Tendances » • Angle Rue Auguste Gautier / bld de l'Ecce Homo • Square Maurice Blanchard, accès à prox les Tamaris	3
6 – Secteur Orgemont/Axilette	Orgemont/ Axilette	• Rue d'Orgemont • Rue du Docteur Guichard • Rue Alexis Axilette	3
7 – Secteur Edouard Chauvat	Edouard Chauvat / route de Bouchemaine	• Angle route de Bouchemaine et Bd Abbé Edouard Chauvat • Au niveau de la chapelle Saint-Aubain / Bd Abbée Edouard Chauvat	2
8 – Secteur Gaston Birgé	Quartier Deux-Croix Banchais	• Angle bd Gaston Birgé et rue de la Croix Blanche • Angle bd Gaston Birgé et rue des Gâts • Angle bd Gaston Birgé et Avenir pasteur	3

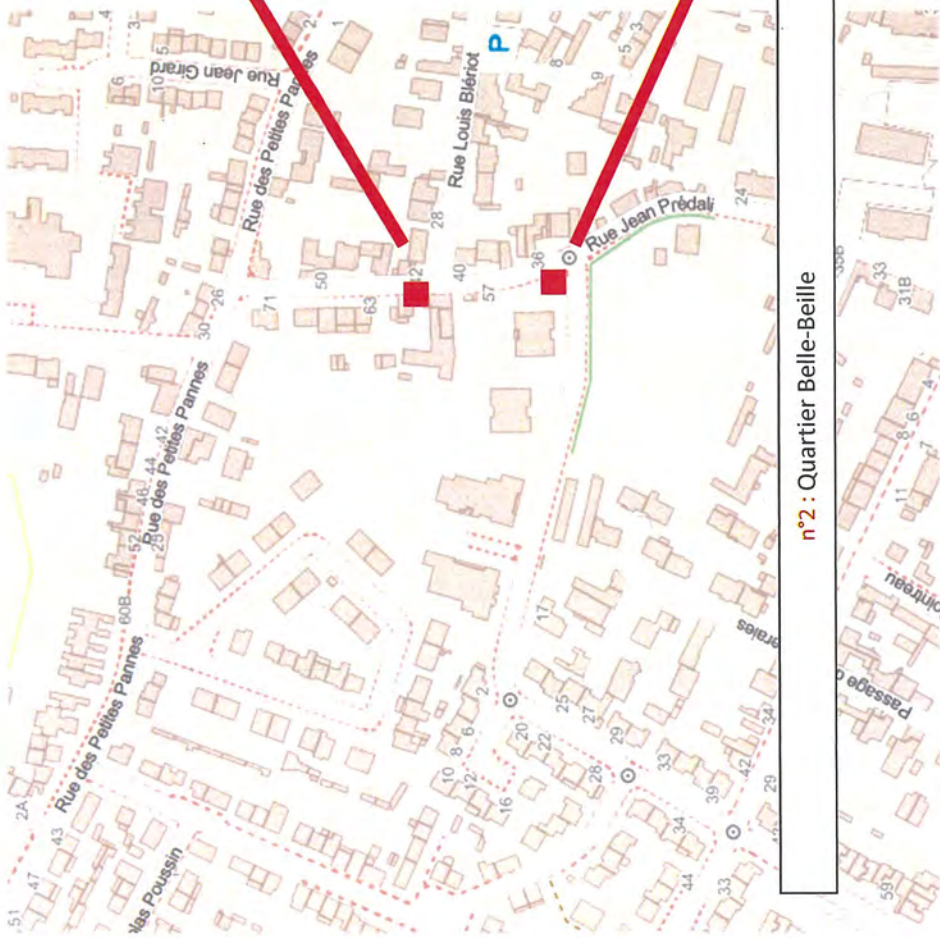
9 – Centre-Ville	Secteur Louis Gain	- Rue Louis Gain (côté parc bellefontaine et en face de la caisse de retraite) - Avenue Jeanne d’Arc (en face caisse de retraite)	2
10 – Secteur Deux Croix-banchais	Secteur du Cul d’Anon	Angle rue de la croix Blanche et rue du Cul d’Anon	1
N°11 Secteur Fours-à-Chaux/ Jeanne Jugan	Secteur Four à Chaux	- Angle du boulevard Gaston Ramon et rue de la chalouère - Au carrefour Avenue Jean-José et bd Gaston Ramon (côté entreprise feu vert) - Angle impasse Jeanne Jugan et rue de la Chalouère	3
12 - Quartier Madeleine/Saint Léonard	Place André Leroy	Proximité de l’arrêt de bus « André Leroy » dans espace vert devant l’Université Catholique de l’Ouest Voir photo et plan ci-dessous	1
13 - Quartier Madeleine/Saint Léonard	Rue Rabelais	Angle rue Rabelais /rue de Brissac Voir photo et plan ci-dessous	1
14 - Quartier Madeleine/Saint Léonard	Rue de la Madeleine	Au niveau du passage sur la voie de chemin de fer Voir photo et plan ci-dessous	1
15 - Quartier Madeleine/Saint Léonard	Rue de la Madeleine	Place de la Madeleine, au niveau du passage piétons Voir photo et plan ci-dessous	1
16 - Quartier Madeleine/Saint Léonard	Rue Saint Léonard	Sur mobilier urbain à proximité du n°4 rue Saint Léonard Voir photo et plan ci-dessous	1
N°17 Quartier Madeleine/ Saint Léonard	Rue Saumuroise	Rue Saumuroise à proximité arrêt de bus « Saumuroise »	1
18 - Quartier Montaigne	Rue Larevellière	Affiche à proximité de l’arrêt de bus « Maison des Arts » rue Larevellière Voir photo et plan ci-dessous	1
19 - Quartier Monplaisir	Boulevard du Doyenné	Affiche à proximité de l’arrêt de bus « Doyenné » Voir photo et plan ci-dessous	1
Voir extraits plans ci-dessous			31 + 4 manquants
TOTAL			

Quartier	Lieux passants	Localisation affiche	● Nombre d’affiche
1 - Lac de Maine	Place Guy Riobé	Mairie de Quartier du Lac de Maine	1
2 - Doutre st-Jacques HSA	Place Bichon	Place Bichon	1
3 - Centre Ville	Place La Fayette	Place La Fayette	1
4 - Ney Chalouère / St Serge	Place Ney	Place Ney	1
5 – Justices / Madeleine St Léo	Place St Léonard	Place St Léonard	1

6 - Roseraie	Av W Churchill	Proximité du Géant Casino	1
7 – Belle Beille	Avenue Beaussier	A proximité du centre commercial Beaussier	1
8 – Monplaisir	Bld Henri Dunant	CC angle Bld Henri Dunant / bld Allonneau	1
9 – Deux Croix Banchais	Daguenet	CC Daguenet (Rue du Daguenet / bld des deux Croix)	1
TOTAL			9

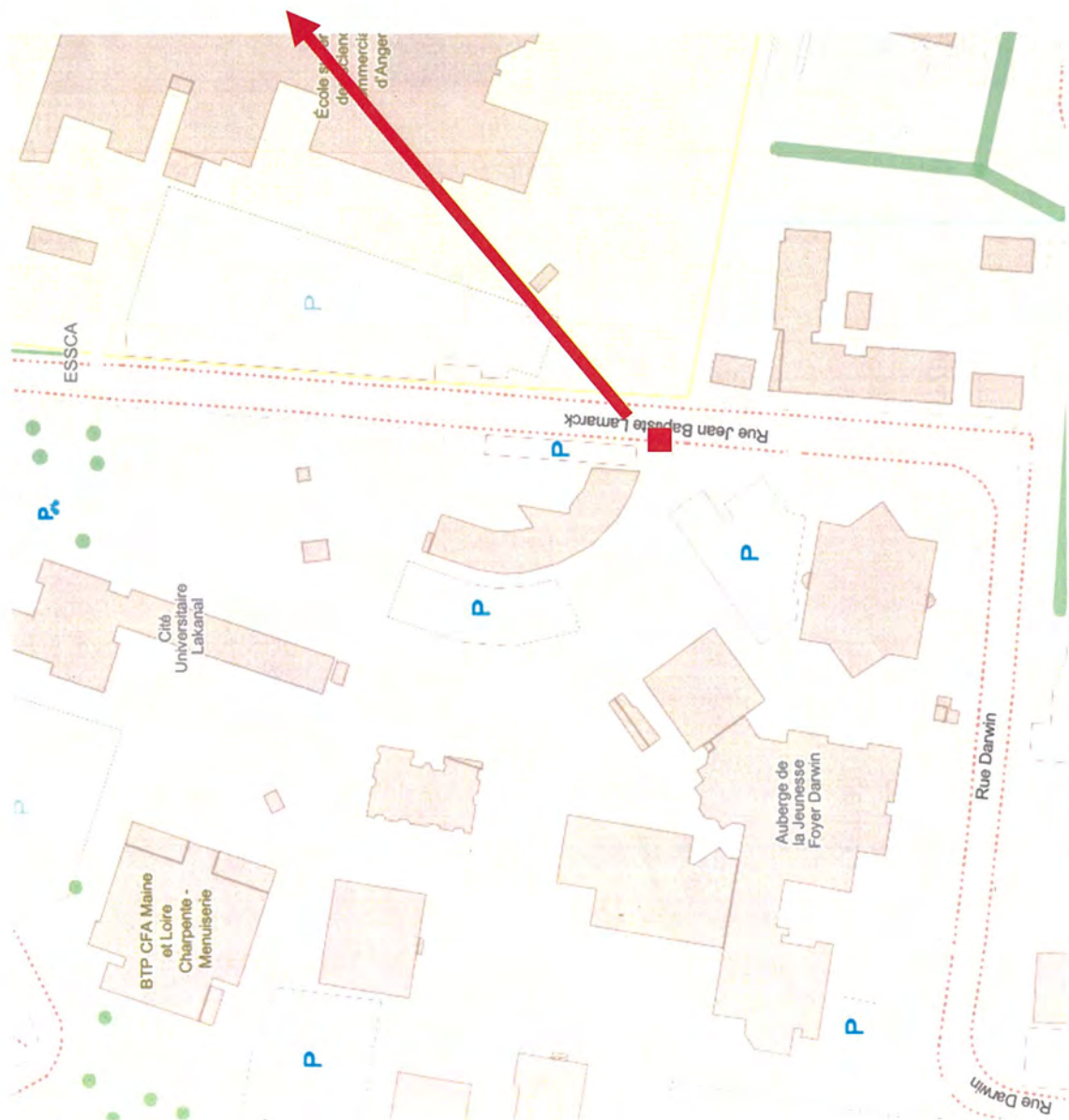
n°1 : Hauts de Saint-Aubin

- Angle rue des grandes pannes – Prédali, environ au 2 rue des grandes Pannes
- 61 rue J. Prédali

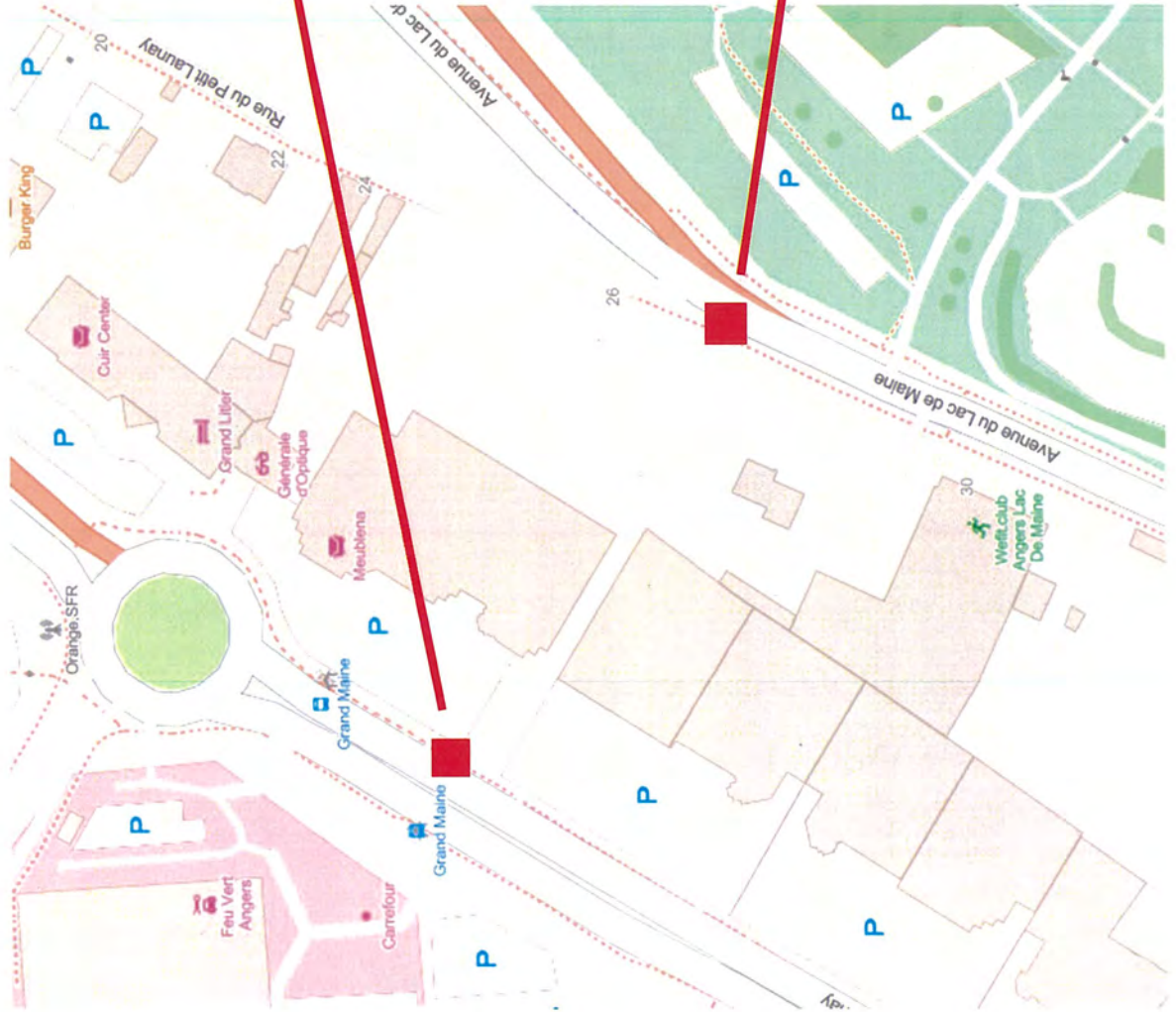


n°2 : Quartier Belle-Beille

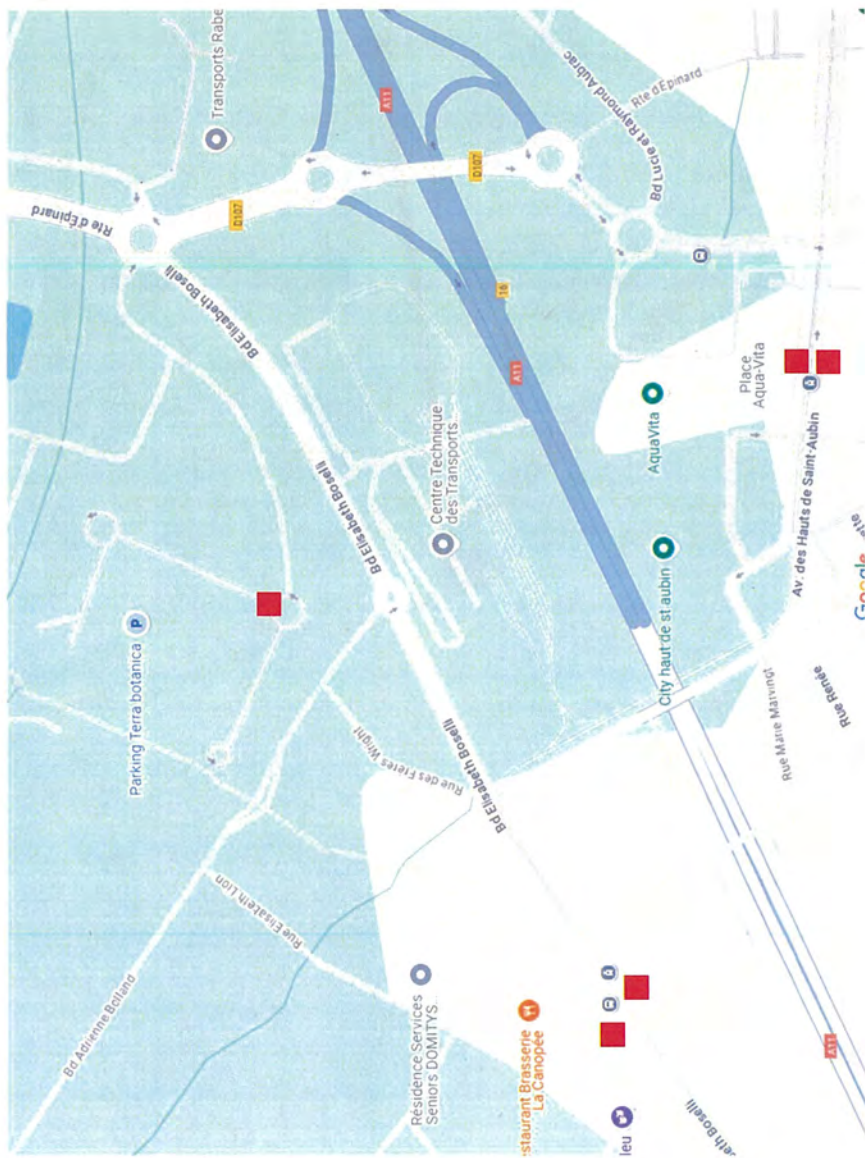




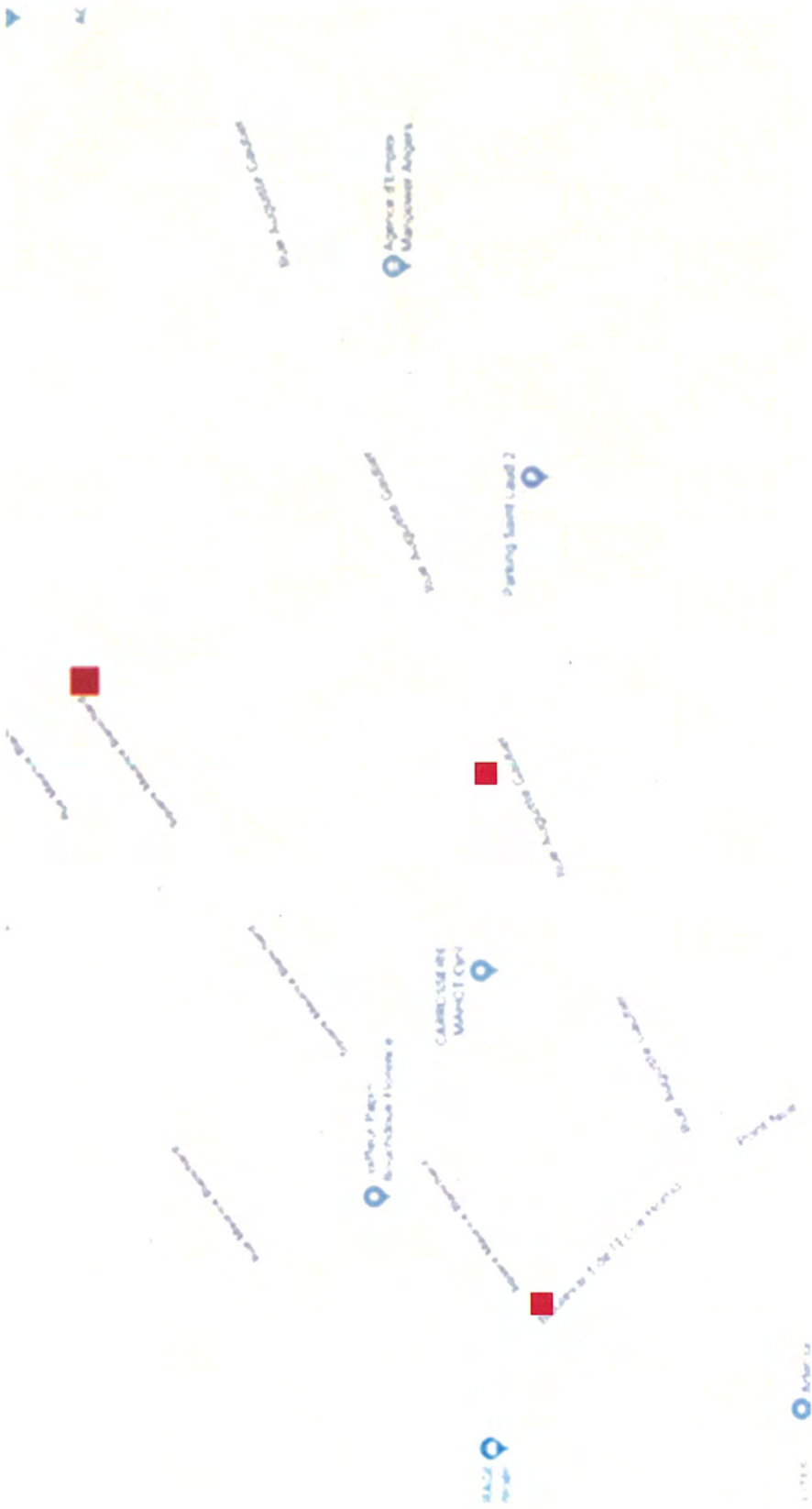
n°3 : Quartier Lac de Maine



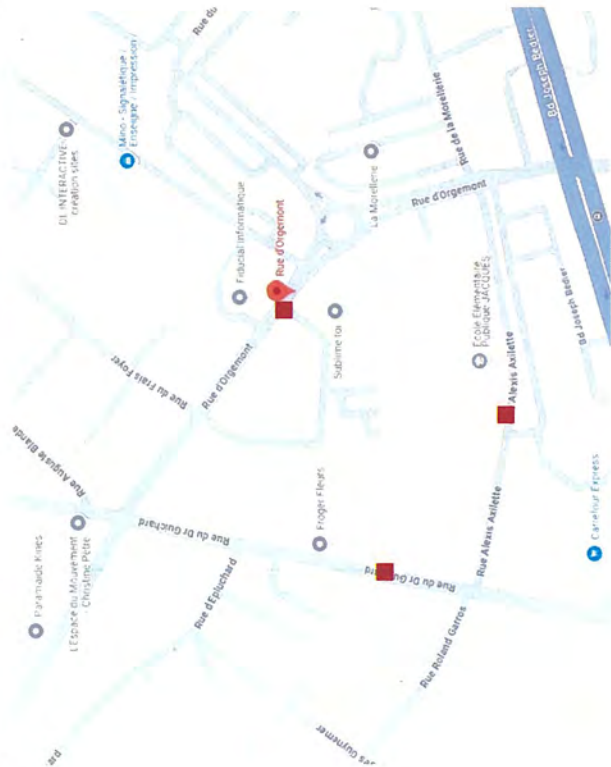
n°4 : Terra Botanica



n°5 : Secteur Auguste Gautier



n°6 : Secteur Orgemont Axilette

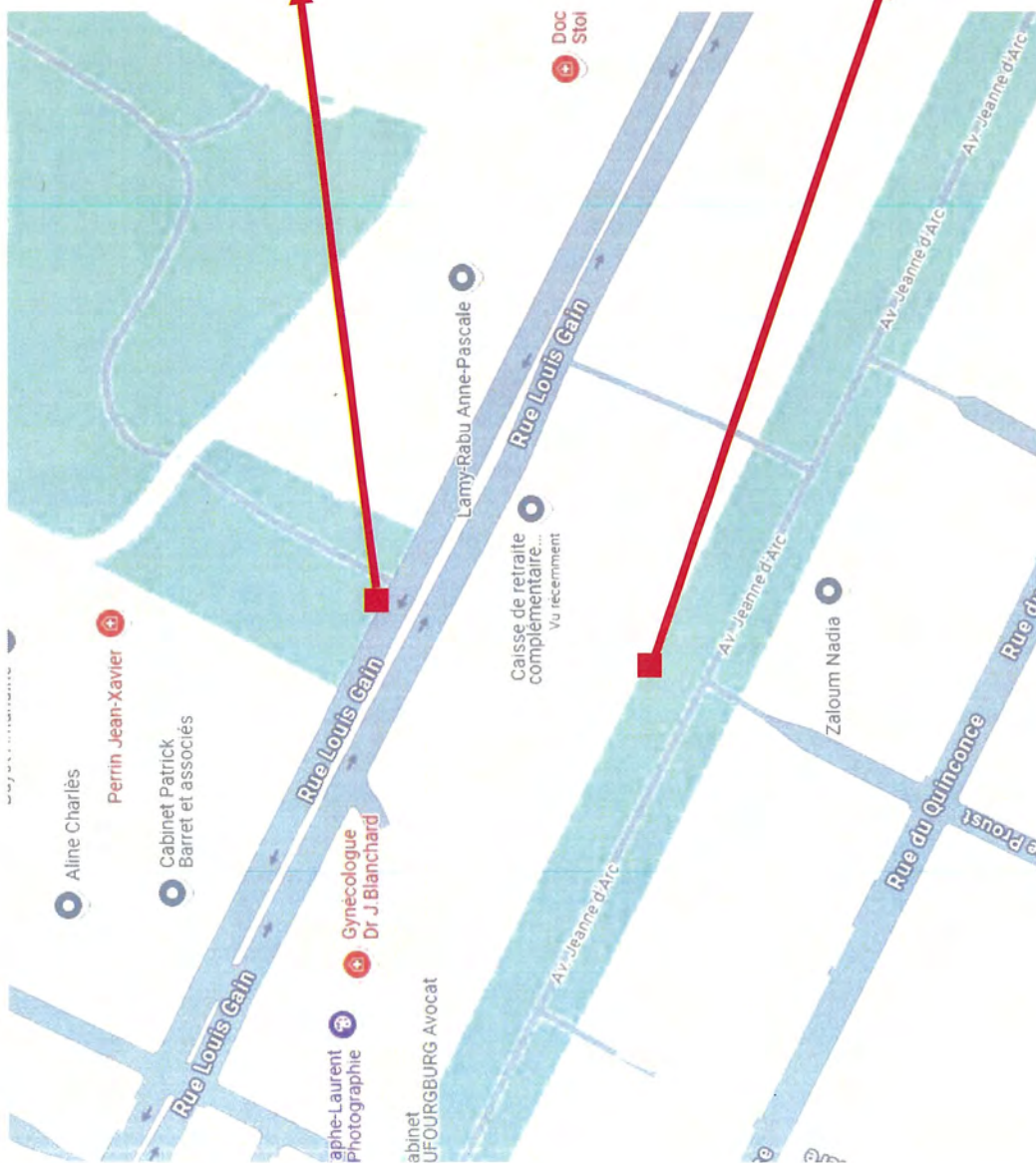


n°7 : Secteur Edouard Chauvat



n°8 : Secteur Gaston Birgé





n°10 : Secteur Cul d'Anon



n°11 : Secteur Fours-à-Chaux/ Jeanne Jugan



**n°12 : Madeleine Saint Léonard
Place André Leroy**

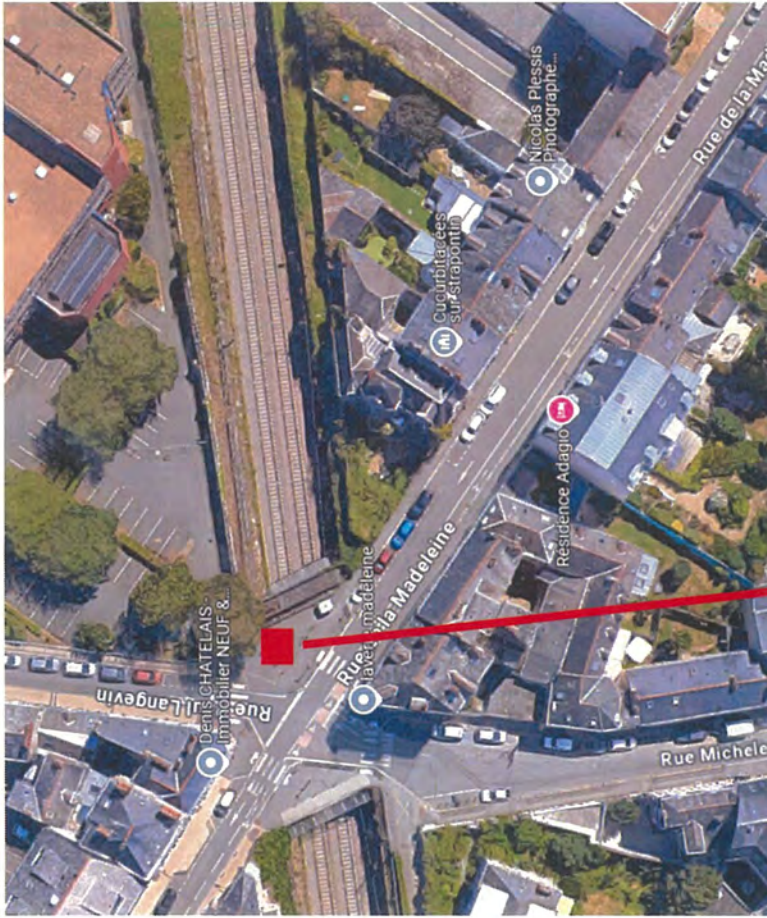
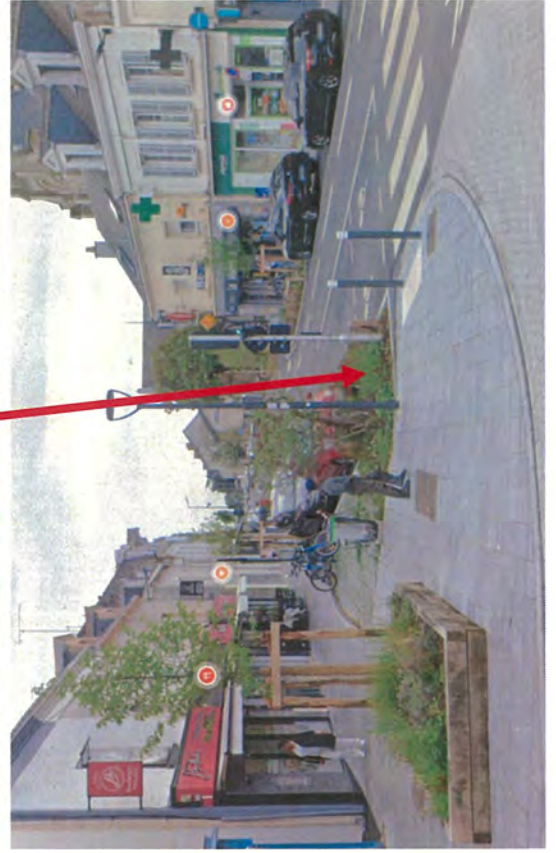
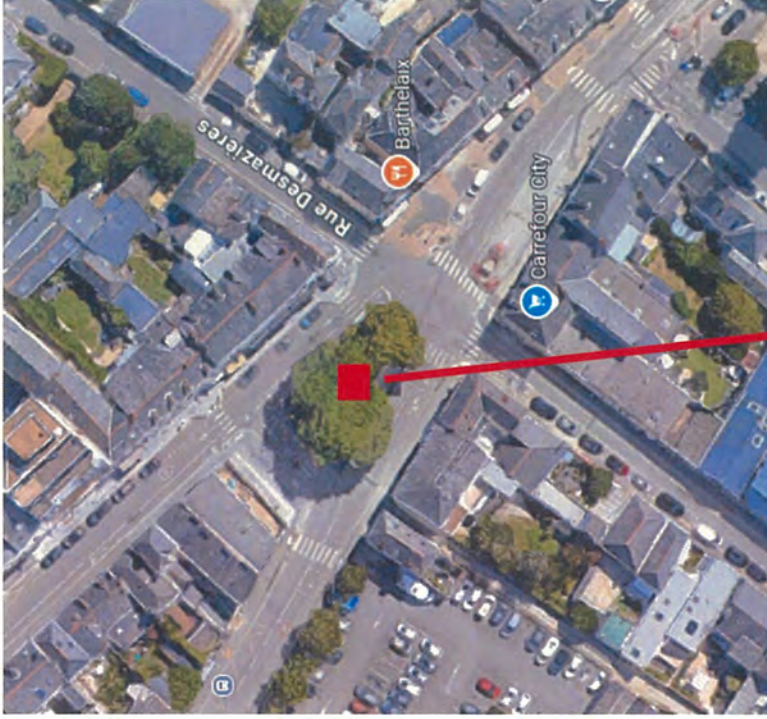
**n°13: Madeleine Saint Léonard
Angle rue Rabelais/rue de Brissac**



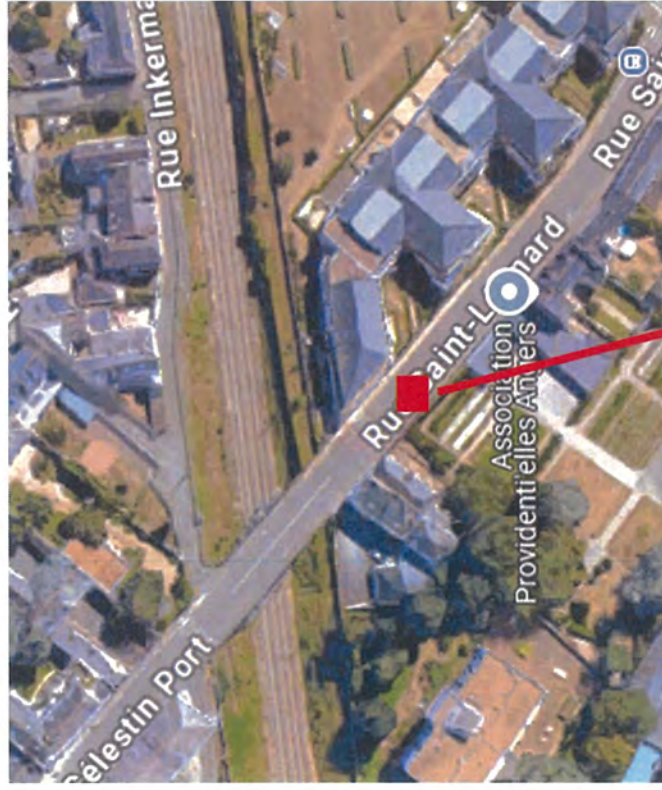
n°14 : Madeleine Saint Léonard
Rue de la Madeleine



n°15: Madeleine Saint Léonard
Rue de la Madeleine

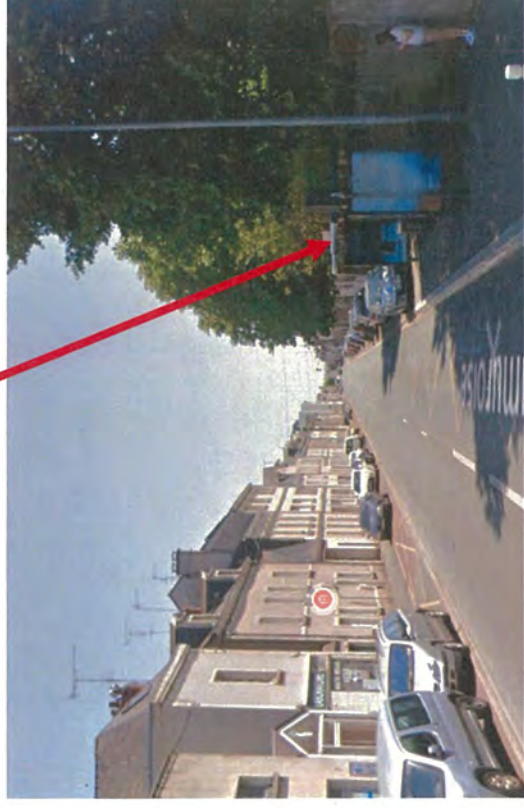


n°16 : Madeleine Saint Léonard
Rue Saint Léonard



n°18 : Quartier Montaigne
Rue Larevellière

n°17: Madeleine Saint Léonard
Rue Saumuroise

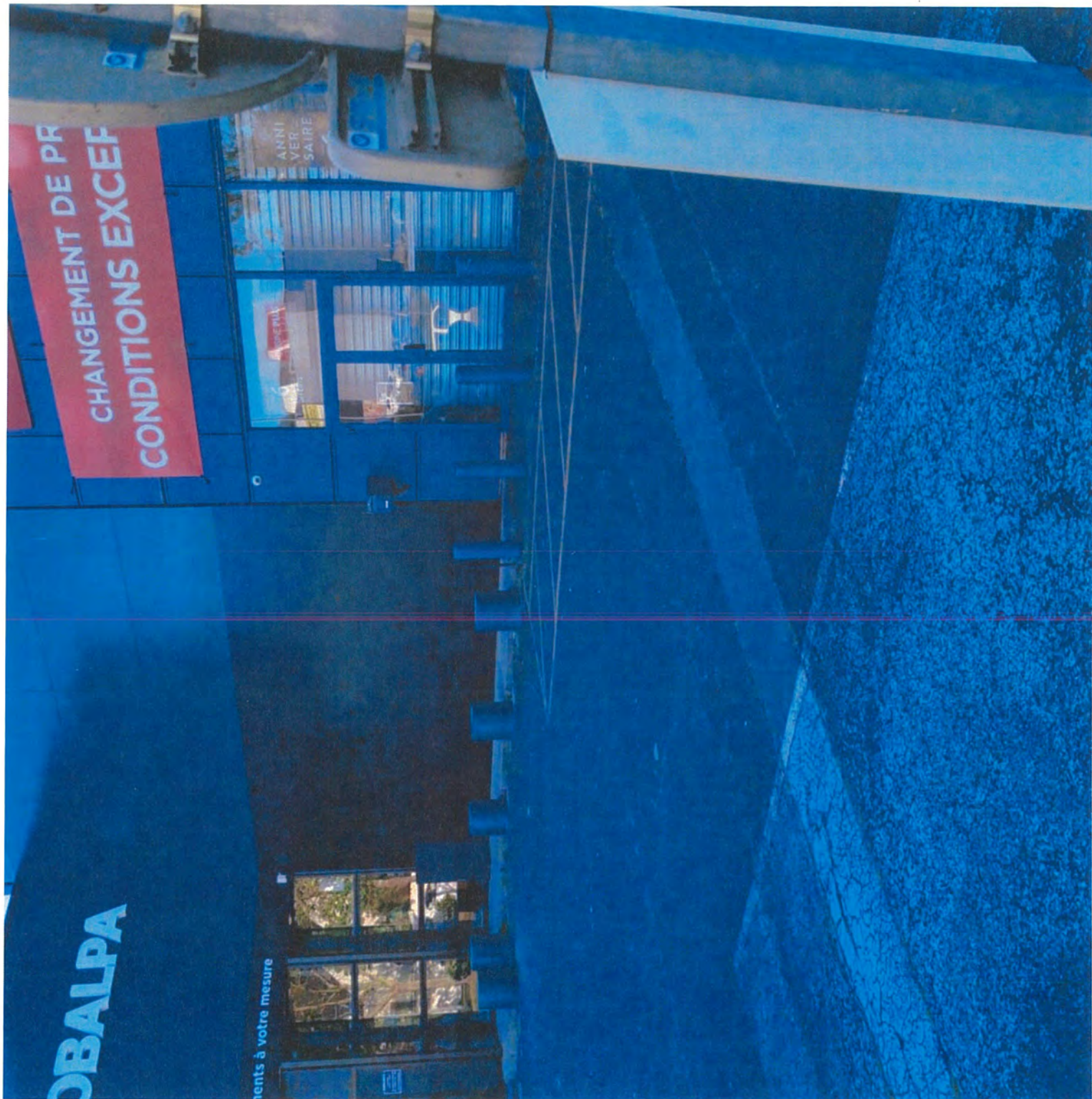


n°19: Quartier Monplaisir
Boulevard du Doyenné











3 Avenue du
Lac de l'aino.

4 Parking Tena



4 Kam
Tena



4. Team
~~Terra~~
Aqua



4 - Aqua





5

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TOURNAI



5



6

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Modification n°3 - Plan local
d'urbanisme (PLU) de la commune de
[nom de la commune]

[Texte de l'avis d'enquête publique]



6





RESERVE
LIVRAISONS
LIMITE
A 15 MIN



Élémentaire



7

CHOLET
POITIERS
SAUMUR
Clinique de l'Anjou
École-Collège
Immaculée Conception



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme de la commune. Il définit les règles d'urbanisme et les orientations de développement de la commune.

La modification n°3 du PLUI a pour objet de :

- Adapter le PLUI aux évolutions de la commune.
- Prendre en compte les nouvelles orientations de développement.
- Intégrer les nouvelles réglementations nationales et européennes.

La modification n°3 du PLUI est soumise à enquête publique. Vous pouvez consulter le document de modification et donner votre avis sur le projet.

Le document de modification est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

La consultation est ouverte du 15 mai au 15 juin 2024.

Vous pouvez donner votre avis sur le projet en remplissant le questionnaire et en le déposant en mairie ou en envoyant votre réponse par email à : urbanisme@commune.fr.

Le questionnaire est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Le document de modification est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.





8

SAUMUR

Parc d'Activités
ANGERS-ST BARTHÉLÉMY

ITEP Les Chesnaies

PARC D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES
ANGERS-ST BARTHÉLÉMY
ITEP Les Chesnaies



8



9

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 3 du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)



OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est le document de référence pour l'urbanisme de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Mayenne. Il définit les orientations générales de l'urbanisme et les règles d'occupation des sols. La modification n° 3 du PLUI a pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la gestion des espaces verts et à la protection des zones naturelles.

MODALITES DE CONSULTATION DES PROJETS DE DECISIONS ET DE RELEVES D'AVIS

Les projets de décisions et les relevés d'avis sont disponibles en consultation publique à la mairie de la commune concernée, ainsi qu'à la communauté d'agglomération de la Vallée de la Mayenne. Les citoyens peuvent également consulter les documents en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

INFORMATIONS

La consultation publique est ouverte du 15 septembre 2023 au 15 octobre 2023. Les citoyens sont invités à venir consulter les documents et à déposer leurs observations. Les observations doivent être formulées de manière constructive et être accompagnées de justificatifs si nécessaire.

Le document de consultation est disponible en français et en anglais. Les citoyens peuvent également demander une version en braille ou en gros caractères.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui définit les règles d'occupation du territoire pour l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération. La modification n° 3 du PLUI a pour objet de modifier les règles d'occupation du territoire dans certaines zones du territoire.

La consultation publique est ouverte du 15 mai 2023 au 15 juin 2023. Vous pouvez consulter le projet de modification du PLUI sur le site internet de la communauté d'agglomération ou sur le site de la mairie de votre commune.

Pour plus d'informations, contactez le service urbanisme de la communauté d'agglomération au 02 31 00 00 00.

15

RUE
de la CROIX BLANCHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

ESPERANCE

14

Z.I. 6

Complexe Sportif

Lycée H. DUNANT

France Travail

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Publication of *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry* (JACAP)

117



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Multimédia 2013 à Paris
d'installation d'un nouveau système de levage automobile.

Le Feu Vert a l'honneur de vous informer que le projet de multimédia 2013 à Paris, d'installation d'un nouveau système de levage automobile, est actuellement en phase d'avis d'enquête publique.

Le projet de multimédia 2013 à Paris, d'installation d'un nouveau système de levage automobile, est actuellement en phase d'avis d'enquête publique. Le projet de multimédia 2013 à Paris, d'installation d'un nouveau système de levage automobile, est actuellement en phase d'avis d'enquête publique.

Feu Vert

LIVRAISONS

Maison de Retraite
Ma Maison

IMPASSE
Jeanne JUGAN

Accès
Véhicules
dans
l'impasse
réservé
aux
Habitants







16



SV



16-



14



16

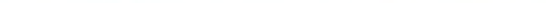


19

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

BOULEVARD 3 a Part Land
L'ETAT-LEADER REGIONAL PLM

MONDIAL
TRUCKS





Centre com Beauvillier



centre com. Danguenah



Angers Loire métropole
Fédération des communes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

du 10 mai 2015 à 18h00 et du 10 juin 2015 à 18h00

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document de planification qui définit les règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble du territoire de la commune. Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil communautaire. Le PLUI est un document qui évolue au fil du temps et doit être adapté aux besoins de la commune. La modification n°3 du PLUI a pour objet de modifier certaines règles d'urbanisme afin de mieux répondre aux besoins de la commune.

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS PROPOSEES

La modification n°3 du PLUI propose les modifications suivantes :

- Modification des règles d'urbanisme relatives aux zones d'habitat individuel.
- Modification des règles d'urbanisme relatives aux zones d'habitat collectif.
- Modification des règles d'urbanisme relatives aux zones d'activité.
- Modification des règles d'urbanisme relatives aux zones d'équipement.
- Modification des règles d'urbanisme relatives aux zones de protection des paysages.

LES MODIFICATIONS PROPOSEES SONT SOUS RESERVE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Place GUY KIBBE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de loi 100, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 101, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 102, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 103, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 104, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 105, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 106, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 107, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 108, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 109, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 110, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 111, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 112, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 113, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 114, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 115, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 116, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 117, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 118, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 119, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 120, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 121, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 122, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 123, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 124, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 125, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 126, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 127, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 128, Loi sur l'accès à l'information

Projet de loi 129, Loi sur la protection des renseignements personnels

Projet de loi 130, Loi sur l'accès à l'information

ville Lafayette



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mairie de Lafayette
Département de l'Assistance Sociale et de la Santé
Département de la Santé Publique

Le 15 mai 2014, la Mairie de Lafayette a adopté une résolution relative à la mise en œuvre d'un projet de loi relatif à la santé publique. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La Mairie de Lafayette souhaite recueillir les avis et suggestions des citoyens sur ce projet de loi.

Les citoyens sont invités à se rendre à la Mairie de Lafayette, 1001 Poydras Street, Lafayette, LA 70501, pour déposer leur avis et suggestions. Les avis et suggestions doivent être déposés avant le 15 juin 2014.

La Mairie de Lafayette se réserve le droit de modifier ou d'abandonner le projet de loi en fonction des avis et suggestions recueillis.

Place Ney.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°3 au Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)



OBJET DE L'ENQUÊTE

La commune de ... a l'honneur de vous informer que le ... a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par une modification n°3.

Cette modification a pour objet de ...

Les modifications proposées sont :

- 1. ...
- 2. ...
- 3. ...

Vous êtes invités à venir consulter le dossier de la modification et à donner votre avis.

Le dossier est consultable à la mairie de ... et au service d'urbanisme de ...

Les observations doivent être formulées par écrit et adressées à :

Mairie de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

Le dossier est consultable du ... au ...

Le service d'urbanisme de ...

CÉDEZ LE PASSAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Municipalité de La Plénière
Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le présent avis d'enquête publique est adressé à tous les habitants de la commune de La Plénière. Il a pour objet de vous informer des projets de Plan Local d'Urbanisme (PLU) que la commune envisage de modifier et de vous permettre d'exprimer vos observations et vos suggestions.

Le PLU est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il fixe les zones d'habitat, les zones d'activité, les zones de protection des paysages, etc.

Les modifications proposées par la commune sont les suivantes :

- Modification de la zone d'habitat (ZH) en zone d'habitat à caractère rural (ZHC).
- Modification de la zone d'activité (ZA) en zone d'activité à caractère rural (ZAC).
- Modification de la zone de protection des paysages (ZPPA) en zone de protection des paysages à caractère rural (ZPPA-CR).

Vous pouvez consulter le projet de PLU et les modifications proposées sur le site internet de la commune : www.la-pleniere.fr.

Vous pouvez également consulter le projet de PLU et les modifications proposées sur le site internet de la Direction Départementale de l'Équipement Rural (DDER) : www.dder54.fr.

Les observations et suggestions doivent être envoyées à la commune de La Plénière, 1 rue de la Mairie, 54120 La Plénière, avant le 30 septembre 2014.

